



Prescription 20 septembre 2017
Débat sur le PADD 22 avril 2021
Arrêt 25 septembre 2023
Enquête publique 25 mars au 30 avril 2024
Approbation 27 novembre 2024

CAIRN relief ruralconcept ellipSIG

Zones
Ua : limites des zones
Ua : zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses
Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches
Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beau regard
Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics
Uz : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale
Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services
AU : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses
AU : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches
AU : zone à urbaniser en continuité des hameaux et des villages ou des réseaux
AU : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
ZAU : zone à urbaniser ferme
A : zone agricole
Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
Ast : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECA) à dominante agricole
N : zone naturelle ou forestière
N : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs
Nca : carrière
Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
Nst : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECA) à dominante naturelle ou forestière
Nv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol
Prescriptions
B : bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
E : élément à préserver pour raison écologique
P : Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
L : Linéaire commercial protégé
Lc : Linéaire commercial protégé - façade ancien commerce
Pc : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
R : Raisons à préserver pour raisons écologiques
M : Murets à préserver pour raisons écologiques
D : Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (DAP)
St : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECA) en zone A ou N
Er : Emplacement réservé
Ec : Espace boisé classé
Pp : Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
S : Zone de sensibilité paysagère
Z : Zones humides à protéger
Risque inondation
I : Enveloppe des PPRI - risque d'inondation
R : Risque d'inondation connu, hors zonage PPRI
Cadastre
B : Bâtiement
P : Parcellé
S : Subdivision fiscale
L : Limites communales

